

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2024/059**

**COMMANDE PUBLIQUE (1.1)**

**Attribution du Marché n°24AC001\_AR  
pour des travaux d'entretien et de  
réparation des réseaux d'eau potable  
(linéaire jusqu'à 35ml)**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240403-DEL059CM3424-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe GRIMBER et sur la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, le projet du budget primitif à été transmis aux membres de l'assemblée le vingt et un mars 2024.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART,  
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER, M. DENTENER,  
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,  
M. SOOTS, M. TIBERGHIEEN, Mme DEPELCHIN, M. COTTE, Mme BELVAL,  
Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FLORQUIN-BLONDEL qui a donné pouvoir à M. FIOEN  
M. BURGHELLE qui a donné pouvoir à M. GRIMBER  
Mme ANDRE qui a donné pouvoir à Mme DELECOEUILLERIE  
M. Philippe DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL  
Mme FERLIN qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ  
M. LECLERCQ qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND  
Mme SCHOONHEERE qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU  
M. DECOOPMAN qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEEN  
M. PERLEIN qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :  
Mme LIONET,  
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Le présent marché concerne des travaux relatifs à l'entretien et la réparation (linéaire jusqu'à 35 ml). Ces travaux sont réalisés sur le budget eau – gestion

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire la réalisation des travaux, en domaine public ou privé ou en lotissement, relatifs :

- à la localisation intrusive (sondages) d'ouvrages nécessaires au bon établissement des projets,
- aux réparations (urgentes ou programmées) sur l'ensemble des réseaux et de leurs constituants,
- aux modifications et interventions ponctuelles sur tous les ouvrages dans la limite d'une longueur de 35 ml sur les canalisations,
- aux constructions et rénovations de branchements (isolés ou groupés) dissociés de la réalisation simultanée de la canalisation,
- assistance éventuelle au service d'astreinte lors d'intervention sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable,
- la réalisation des travaux de réfection de chaussées, trottoirs quelle que soit la largeur, y compris demi-chaussée ou largeur entière, sous réserve que la longueur reste inférieure à 35 mètres.
- Le titulaire du présent marché fera son affaire de toute déclaration préalable à l'intervention sur chantier (DT, DICT....) et tout document administratif obligatoire avant la réalisation des travaux.

Ce marché est un accord-cadre mono-attributaire (article R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique) à bons de commandes (article R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique) : il est passé selon une procédure adaptée ouverte (article R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique).

Il est passé pour une durée initiale de 12 mois à compter de la réception de la notification par le titulaire. Il pourra être reconduit 2 fois pour une même période aux mêmes charges, clauses et conditions.

Les montants annuels du marché sont les suivants :

- Montant minimum annuel HT : sans montant minimum annuel HT
- Montant maximum annuel HT : 300 000 €

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte supérieure à 90 000 € HT conformément à l'article R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique : il a fait l'objet d'une publication sur le BOAMP en date du 23 février 2024 ainsi qu'une mise en ligne sur le profil acheteur de la ville : <https://www.marches-securises.fr> à la même date.

Le présent marché a fait l'objet de 15 retraits de dossiers via la plateforme « marchés-sécurisés ». A la date limite de remise des offres fixée au 15 mars 2024 avant 23H30, 3 offres ont été déposées.

A l'issue de l'analyse des offres, il s'avère que l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée au vu des critères de jugement des offres figurant dans le règlement de la consultation, est celle présentée par la Société VÉOLIA EAU, Compagnie Générale des Eaux, sise 440, rue Christian et Honorat Bouilliez à BRUAY LA BUISSIÈRE (62700).

S'agissant d'un marché de travaux supérieur à 300 000.00 € HT, une délibération est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire, à signer le présent marché ainsi que les éventuelles modifications non substantielles dans la limite du pourcentage autorisé par le Code de la Commande Publique.

#### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces contractuelles du présent marché ainsi que les modifications non substantielles ultérieures dans la limite du pourcentage autorisé par le Code de la Commande Publique.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,  
**Valentin BELLEVAL**

Le Secrétaire de séance,  
**Adrian MEIRLAND**